

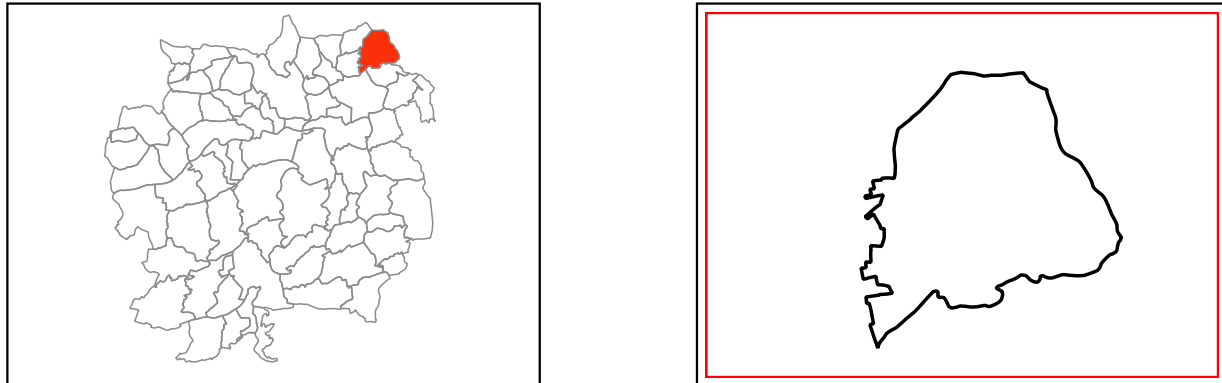


Commune de Allenjoie

Plan Local d'Urbanisme

4.1. Plan de zonage

Planche d'ensemble



18 février 2014	Approbation du PLU
03 mars 2016	Approbation de la modification simplifiée n°1
26 septembre 2022	Approbation de la modification n°1
02 mars 2026	Approbation de la modification n°2

Vu pour être annexé
à la délibération du 02/03/2026
Le Maire,

Visa sous-préfecture
SOUS-PREFECTURE
05 MARS 2026
MONTBELIARD

1:5000



Fond cadastral mis à jour en 2025
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 23/02/2025

LEGENDE

- Limites de zones
- Zones urbaines**
- UA** Zone de tissu urbain dense
 - UB** Zone de tissu urbain peu dense constitué de lotissements et de constructions d'initiative privée
 - UEq** Zone accueillant des équipements de loisirs
 - UY** Zone d'activité communautaire de Technoland 2
 - UYh** Zone d'activité communautaire de Technoland 2 comportant des règles d'urbanisation particulières
 - UZ** Zone d'activité artisanale et industrielle : ZAC le Breuil
- Zones à urbaniser**
- 1AU** Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble
 - 1AUy** Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble
 - 1AUyh** Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble : secteur de développement urbain comportant des règles d'urbanisation particulières
 - 2AUeq** Zone d'urbanisation à moyen ou long terme : zone d'extension de la zone UEq
- Zones agricoles, naturelles et forestières**
- A** Zone agricole
 - Nf** Zone naturelle forestière
 - Ni** Zone naturelle où peuvent être admis des aménagements à dominante loisirs et tourisme
 - Nr** Espace naturel remarquable

Prescriptions et informations complémentaires

- Site archéologique localisé le 24/10/2005
- Élément de patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé
- Élément paysager identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP)
- Limites d'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Doubs-Allan Approuvé par arrêté préfectoral du 27 mai 2005
- Emplacements réservés

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N° ER	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation	Surface en Ha
1	Extension future du pôle équipements sportifs et de loisirs - site Dernière la Chapelle	Commune	1,065
2	Accès réseau d'eau - site au village	Commune	0,003
3	Accès (sens unique) pour relier la zone à urbaniser à la rue des Tourbillons pour assurer le bouclage	Commune	0,046
4	Accès réseaux - site les Presses	Commune	0,009
5	Accès réseaux - site les Presses	Commune	0,016
6	Accès réseaux - site les Presses	Commune	0,017
7	Aménagement paysager pour protéger et mettre en valeur la source et permettre l'accès piétonnier à la zone les Presses Est	Commune	0,226
8	Piste cyclable pour relier le centre du village au canal - site le Breuil	Commune	0,237

